

La lettre federale CFTC de la fonction publique territoriale



LA FORCE DU COLLECTIF EN FAVEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Élections professionnelles, gilets jaunes et Grand Débat National, lancement de la réforme de la fonction publique... Ces derniers mois ont été d'une intense activité, rappelant, malgré le peu

de visibilité que la société actuelle accorde aux syndicats, le rôle clé des corps intermédiaires dans le bon fonctionnement des démocraties.

Car, qu'ont en commun la baisse constante de la participation aux élections professionnelles et l'explosion dans la rue de revendications rageuses et parfois violentes ? Ces phénomènes sont tous deux alimentés par le dénigrement des principes du dialogue social par le Gouvernement qu'il est urgent de dénoncer. Le projet de loi de réforme de la fonction publique l'illustre parfaitement. Après un an de discussions, aucun amendement proposé n'a été intégré et les réunions n'ont pour unique objectif que de prétendre inclure les partenaires sociaux dans le processus. Nous appelons donc à une contestation massive de cette réforme. Faisons mentir le défaitisme en nous rassemblant sans équivoque pour redonner au syndicalisme du brio dans sa raison d'être.

Dans ce contexte je remercie et félicite particulièrement toutes et tous les responsables syndicaux, les militants(es), et votants(es) pour s'être mobilisés en faveur de la CFTC lors des élections professionnelles. Le dynamisme des équipes et leur volonté de toujours aller sur le terrain ont souvent été les meilleurs leviers du succès, ce qui a permis à certains départements de réaliser de très bons résultats. Tous ces efforts ont rendu possible un maintien du score à 3,5% avec une abstention de 91 000 votants en moins que les élections de 2004.

Des résultats améliorables dont on ne peut se satisfaire mais qui doivent être salués, étant donné tous les handicaps supplémentaires (perte du siège au conseil supérieur en 2014, moins de moyens humains et financiers). Ils offrent surtout à notre Fédération Fonction Publique Territoriale une nouvelle chance pendant ces quatre années à venir de travailler et réfléchir ensemble, en comptant sur vos propositions, pour retrouver notre place au conseil supérieur.

Alban REVERDY,
Président de la FFPT-CFTC

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
PAGE 2

PORTRAIT D'ÉQUIPE
CLERMONT-FERRAND
PAGE 3

GRAND
DÉBAT NATIONAL
PAGE 4

RÉFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE
PAGE 5

Téléchargez l'application CFTC Territoriaux et recevez nos notifications.

Pour accéder au contenu de cftc-territoriaux.fr, inscrivez-vous sur le site en remplissant le formulaire, une validation vous sera envoyée.

Si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous avec votre code INARIC ou scannez ce QR code.



La lettre federale CFTC de la fonction publique territoriale

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : DES RÉSULTATS PROMETTEURS FACE À UN FLÉCHISSEMENT DE LA PARTICIPATION

Après des mois de campagne, près de 5,2 millions d'agents ont été appelés à voter le 6 décembre, pour désigner simultanément les représentants syndicaux de la fonction publique des trois versants (Etat, territorial et hospitalier). Malgré une baisse de la participation de 3,1 points pour la territoriale (51,8% en 2018), la CFTC Fonction Publique Territoriale (FFPT) a réussi à maintenir un résultat de 3,5% des votes comme en 2014, grâce à la mobilisation de ses membres. Cette stabilité des voix pour la CFTC-FFPT a surtout permis de garder notre présence au conseil commun. Un point déterminant puisqu'elle est synonyme d'un droit de parole lors des négociations sur les réformes de la fonction publique (y compris celles en cours), mais

aussi de droits syndicaux octroyant des heures et des moyens vitaux pour les activités régulières.

Sur l'ensemble des votants, la CFTC-FFPT a réuni un total de 31 032 scrutins avec plus de 91 000 votants de moins par rapport à 2014. Il y a également plus de 3000 nouvelles voix pour la CFTC- FFPT, en additionnant les meilleurs résultats de certains syndicats et notre implantation dans 9 nouveaux départements. Cela est venu partiellement compenser la perte de la représentation dans certaines zones. Ces résultats encourageants et les combats cruciaux à mener dans les mois qui viennent, renforcent ardemment notre détermination. Il est plus que jamais évident de croire en la portée de la cohésion, du collectif et du dialogue social.



**LE CNAS,
UN APPUI
DANS MA VIE**

Logement, loisirs, famille, grands projets et coups durs :
le CNAS m'accompagne au quotidien, m'apportant l'aide
dont j'ai besoin, au moment où j'en ai besoin.

cnas.fr   

CNAS
L'action sociale
sourire compris
Pour les acteurs du service public local

Crédit photo : getty images

PORTRAIT D'ÉQUIPE – CLERMONT-FERRAND : LA VICTOIRE DE L'ENGAGEMENT LOCAL ET HUMAIN

À L'ÉCOUTE ET VOLUBILES, DÈS LE PREMIER CONTACT AVEC MUSTAPHA OUHADIA ET GUY DUGNE, RESPECTIVEMENT PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CFTC 63, ON COMPREND LES RAISONS DU SUCCÈS DE CE DUO AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES. RETOUR SUR LES ATOUTS D'UNE ÉQUIPE QUI S'EST LANCÉE EN 2017 DANS LA CRÉATION D'UN SYNDICAT À CLERMONT-FERRAND.



À l'origine, ils étaient cinq personnes. Ils ont réussi en peu de temps à sortir deuxièmes des élections à la Métropole et à la ville de Clermont-Ferrand. Ils ont su fédérer autour d'eux une centaine de membres. « La chance que nous avons eue, est d'avoir décroché un siège au moment des élections intermédiaires à la création de la Métropole. On a pu bénéficier de temps syndical et de la logistique » déclare humblement Guy Dugne, qui a inlassablement sillonné la région pour couvrir 21 communes. De son côté, Mustapha Ouhadia est allé pendant plus d'un an et demi à la rencontre des gens pour fédérer, convaincre et créer une équipe, aujourd'hui de 25 personnes à la municipalité. Au-delà de leurs qualités de meneurs, développées dans leurs carrières sportives locales (entraîneur de basket pour Guy et pétanque à haut niveau pour Mustapha), les deux hommes partagent un profond sens du collectif, un sain franc-parler et un engagement sans faille. Cela constitue les bases de leur vision du syndicalisme et des relations établies avec les agents de la localité.

Car selon eux, avant de parler, le travail de conviction commence par l'écoute. Ils prennent le temps de s'intéresser aux situations dans les différents services afin de bien renseigner les sujets et instaurer un tractage régulier. « Nous avons une façon de travailler toujours identique : prendre l'information auprès des agents lorsque cela ne va pas, faire remonter à l'administration, recevoir le retour de l'autorité territoriale, et retourner sur le terrain pour commenter et expliquer les décisions. On acte tout par écrit et on assume nos décisions. » déclarent-ils de concert. Le dialogue social, c'est revendiquer mais

c'est aussi faire de la pédagogie sur les accords obtenus. « Apolitiques et non confessionnels, nous sommes précurseurs dans le renouveau du dialogue social » remarquent-ils. C'est cette indépendance dans les idées et le fait de recentrer le discours sur les questions de travail qui séduisent et font venir des personnes qui n'avaient jamais été syndiquées. Les remontées du terrain sont la base de leurs revendications. « Chez nous tout le monde a la même valeur parole, quelle que soit sa catégorie » défend Mustapha Ouhadia, Président de la section Clermont-Ferrand. « C'est important d'être à l'écoute et de ne pas imposer ses idées, mais d'avancer celles des agents » poursuit-il. Rester fidèle à ce qui a été convenu et avoir ses propres idées permet aussi de sortir du lot par rapport aux autres. C'est pour cela que les problématiques locales sont leur priorité. Et de souligner que chaque section doit travailler sur sa collectivité en toute indépendance. Rétablir la confiance et redonner espoir dans le collectif sont les pivots du renouveau syndical, dans une fonction publique qui souffre des mêmes maux d'une gestion comptable que dans le privé. Le gel du point d'indice, les restrictions budgétaires et les avancements qui tardent créent la base des mécontentements. Mais ce qui nourrit véritablement le ras-le-bol et les burn-outs, c'est le manque de reconnaissance, voire le mépris de mentalités technocrates, qui organisent des regroupements de personnels sans s'intéresser aux logiques métier. « La reconnaissance, on y revient toujours, parce qu'elle est à la base du respect et du dialogue. Sans ça, les problèmes relationnels s'ajoutent aux difficultés financières et d'organisation » indique Guy Dugne.

Les enjeux futurs pour le syndicalisme sont selon eux de concilier une professionnalisation forcée, étant donné la complexification des questions juridiques, tout en gardant une dimension collective et l'accompagnement humain. « Sinon, on va se retrouver avec des agents avec des protections juridiques et pas des cartes syndicales » alerte Mustapha Ouhadia. Un défi d'autant plus important qu'ils se préparent à deux années d'incertitudes, entre les jeux de pouvoir pour les élections municipales et la réforme de la fonction publique en cours. Mais avec leur énergie fédératrice et une motivation chevillée à la défense des agents, nul ne doute de l'engouement qu'ils poursuivront de créer.

LE GRAND DÉBAT NATIONAL : LE SERVICE PUBLIC AU CŒUR DES ÉCHANGES CITOYENS

EN RÉPONSE À DEUX MOIS DE MANIFESTATIONS DES GILETS JAUNES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A LANCÉ LE 15 JANVIER UNE GRANDE CONSULTATION CITOYENNE. SA VOCATION ? QUE LES FRANÇAIS « [REPENSENT] ENSEMBLE LES GRANDES QUESTIONS DE [LEUR] AVENIR. » LA VOIX FAIT LE POINT SUR CETTE INITIATIVE DANS LAQUELLE LES SERVICES PUBLICS SONT LARGEMENT DISCUTÉS.

A fin de neutraliser les revendications des gilets jaunes et transformer un mécontentement diffus en un moment de démocratie participative, le Grand Débat National a invité tous les Français à donner leur avis jusqu'à la mi-mars. Quatre grandes thématiques ont été choisies : transition écologique, fiscalité, démocratie et citoyenneté, et organisation de l'Etat et des collectivités publiques. Différentes formes de participation ont été possibles : un questionnaire en ligne, l'organisation de débats à l'initiative de citoyens, des stands de proximité, des conférences citoyennes régionales avec des participants tirés au sort, et des cahiers de doléances dans 10 000 mairies. Des conférences citoyennes dédiées à la jeunesse et un débat au Parlement sont également prévus début avril. Les corps intermédiaires (syndicats, élus, associations...) ont également été intégrés aux discussions avec des sessions dédiées au niveau national à la mi-mars. Une nécessaire réintégration de ces organisations qui ont jusqu'alors été tenues à l'écart d'un champ social qui est pourtant le leur. Favorable aux actions qui soutiennent un dialogue social depuis trop longtemps affaibli, la CFTC a dès le 17 janvier incité ses membres à participer au Grand Débat National. C'est en effet un moyen supplémentaire pour, tout à la fois, entendre et trouver des solutions aux difficultés que la CFTC souligne depuis bien trop longtemps (précarisation, manque de ressources pour un service public de qualité, minimas sociaux...). Sans donner de consignes particulières, il a été possible de se référer à un cahier revendicatif regroupant les propositions des dernières années, comme la mise en

place d'un Comité Paritaire Permanent du Dialogue Social.

Un des piliers de la concertation concerne directement la transformation des services publics, visant notamment à plus de simplification. Ce thème a rassemblé plus de 112 000 contributions en ligne et laissait transparaître un sentiment de fracture administrative. En cause, des inégalités d'accès, la difficulté à être écouté et à trouver le bon interlocuteur, ou encore une incompréhension des rôles et responsabilités des administrations. Une demande de remettre l'humain au centre, que ce soit pour les usagers comme pour les fonctionnaires, que la CFTC ne peut qu'approuver.

Cette initiative témoigne d'une volonté de repenser les services publics en fonction des besoins et de l'évolution des usages qui est honorable. Pourtant, il est légitime de s'interroger sur l'utilisation qui en sera faite, alors même que certaines questions orientent le débat et que le Gouvernement a relancé en parallèle la réforme de la fonction publique, sans attendre les conclusions de la consultation comme cela était demandé par les syndicats.

Quelles seront les grandes orientations tirées de cette concertation hors-norme ? Difficile de faire des pronostics, tant le flou est important quant à la façon dont le Président de la République et le Gouvernement utiliseront ces éléments. La CFTC a demandé, aux côtés d'autres organisations, à pouvoir accéder aux synthèses, afin d'apporter de nouvelles propositions et pour que cette initiative majeure de démocratie participative ne reste pas lettre morte.

Responsable des éditions et directeur de LA VOIX :
Alban REVERDY, président de la FFPT CFTC
Fondateur de LA VOIX : Louis BRETECHER
Rédacteur : Elodie Doan Van
Maquette : Ada Seferi
85 rue Charlot 75140 PARIS Cedex 03.
CPPAP n°0316 S06795 / ISSN n°07619235

Tél : 01 57 40 88 52 - cftcterritoriaux@orange.fr
Éditions – Publicité : Imprimerie de la Centrale de Lens,
Parc d'activités « Les Oiseaux », Rue des Colibris,
CS 10078 - 62302 Lens Cedex
Tél : 03 21 69 88 44

Site internet : cftc-territoriaux.fr

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE : LA MENACE D'UNE PRIVATISATION À MARCHÉ FORCÉE

RÉMUNÉRATION AU MÉRITE, GÉNÉRALISATION DU RECOURS AUX CONTRACTUELS, MESURES POUR FAVORISER LA SUPPRESSION DE POSTES... PRÉSENTÉE LE 13 FÉVRIER DERNIER, LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE SABORDE LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC ET REMET EN CAUSE LE MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS. PASSAGE EN REVUE DES POINTS NOTABLES DU PROJET DE LOI.



Avec un objectif affiché de « faire plus avec moins », le Gouvernement a choisi d'injecter des méthodes du privé dans la fonction publique, avec pour seule boussole les aspects comptables. Organisé en 5 titres, le texte comporte des éléments alarmants par rapport à l'organisation du travail et des services.

Refonte du dialogue social et remise en question du statut au profit d'une logique managériale du privé

Le titre 1 est probablement l'un des plus inquiétants puisqu'il statue que le Gouvernement sera habilité à utiliser des ordonnances pour remodeler le fonctionnement des négociations dans la fonction publique. De plus, les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionneront pour être remplacé par un unique comité social d'administration, territorial ou d'établissement. Les commissions administratives paritaires (CAP) quant à elles ne donneront plus leur avis concernant les mobilités professionnelles.

Le titre 2 officialise la généralisation de la contractualisation à tous les étages. Il sera ainsi possible de nommer des personnes issues du privé pour des postes de direction, ainsi que pour des expertises spécifiques lorsque la fonction n'a pas été attribuée à un titulaire ou encore pour l'allocation de temps non complets dans la FPT. Un nouveau modèle de CDI est créé, dont la durée est fonction du projet auquel il est lié, sur une durée maximale de 6 ans. La notation sera remplacée par un entretien et les rémunérations des contractuels soumises à leur engagement et aux résultats.

Les ordonnances pourront également être utilisées concernant les couvertures sociales complémentaires et

les mesures relatives à la santé au travail. Sujet sensible, les régimes dérogatoires aux 1607 heures devront être révisés d'ici à 2022.

Aider à la mobilité ou favoriser les départs pour supprimer 120 000 postes ?

Les propositions du titre 4 semblent être faites pour évincer un maximum de personnes sous couvert de mobilité. Cette dernière est facilitée en interne avec des transferts plus simples de la fonction publique d'Etat vers la territoriale et l'hospitalière, et avec la portabilité du CDI entre les versants. Pour faciliter la sortie du service public, les droits acquis au titre du CPF sont conservés lors d'un passage vers le privé. Le Gouvernement prévoit aussi des dispositions pour favoriser les départs en masse : alignement de la rupture conventionnelle sur le modèle du privé, possibilité d'organiser des plans de départs volontaires pour les agents dont le poste est supprimé avec un accompagnement vers des postes dans le département, recours plus simple à l'externalisation avec l'option de détacher des fonctionnaires dans les structures privées qui se voient allouer une mission.

Une contestation du projet de loi sur le fond et la forme

Le contenu explosif de ce projet de loi et son agenda à marche forcée ont poussé une majorité de syndicats à quitter la réunion du 13 février. L'objectif affiché est toujours une adoption de la loi avant la fin de l'été 2019, compromettant sérieusement un nécessaire travail de révisions.

La CFTC alerte sur les dangers que recèle ce projet de loi et demande l'ouverture de réelles négociations autour des missions de service public. Les points les plus dommageables concernent la généralisation de l'embauche de contractuels, la rémunération au mérite, la fusion des instances représentatives (CT et CHSCT), le retrait des prérogatives des CAP, le durcissement des sanctions à la main des employeurs, la mobilité des fonctionnaires et la possibilité de les transférer vers des entreprises privées.

Dans ce contexte, la CFTC ainsi que huit autres organisations syndicales appellent les agents à se mobiliser lors du passage du projet de loi en Conseil des Ministres et les informeront régulièrement des actions en cours.



Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique